Séance ordinaire du 10 décembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 10 décembre 2024, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	***Nom***
Conseiller, district électoral nº 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral nº 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral nº 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral nº 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral nº 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: Me Isabelle François, directrice générale et greffière, Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et Mme Nancy Bernier, greffière adjointe.

Assemblée de consultation publique
Projets de règlements nos 91-2005-03 et 92-2005-84

M. Luc Forand, maire, indique que le Conseil municipal a adopté le 12 novembre dernier, les projets de règlements suivants :

- nº 91-2005-03 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements, afin d'inclure la cartographie relative aux îlots de chaleur et modifier le Plan des grandes affectations du sol quant aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

- nº 92-2005-84 modifiant le règlement Zonage nº 92-2005 et amendements, aux fins de concordance envers le règlement sur le Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et les îlots de chaleur

Monsieur le maire, Luc Forand, cède la parole au directeur du service de l'Urbanisme, M. Jonathan Massicotte qui donne les explications et réponds aux questions des personnes présentes.

L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à cette consultation relativement à ces projets de règlements, a été publié le 13 novembre dernier.

Cette assemblée de consultation publique qui se termine à 19 h 44 sera suivie des décisions du Conseil municipal relativement à l'adoption de ces règlements et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

Résolution 2024-12-367

Procès-verbal des 12 et 28 novembre 2024 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 12 et 28 novembre 2024 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 12 et 28 novembre 2024 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-368

Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n^{os} S12576 à S12585 S12686 à S12703 62386 à 62391 62420 à 62462	275 599,56 $

Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n^{os} S12704 à S12781 62463 à 62486	408 218,78 $

Comptes recevables	Pour la somme de
Factures n°s 4FD000119 à 4FD000183	55 149,22 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Première période de questions

Résolution 2024-12-369

Registre public des déclarations des dons et autres avantages / Dépôt

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), la greffière dépose un registre public à 0 déclaration des membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire à l'effet qu'aucun d'entre eux n'a reçu des dons ou autres avantages dans l'année 2024.

Résolution 2024-12-370

Dépôt de documents

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, Me Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Octroi d'un contrat à l'entreprise GBI Mécanique de Granby, pour des travaux de réparations à la piscine du Complexe sportifs, aux coûts de 10 970 $ plus les taxes, tel qu'il appert à la soumission n° 2736 datée du 9 octobre 2024.

- Acquisition d'une enseigne pour la Maison de jeunes des Quatre-Lieux, auprès de Martech Signalisation inc. de Longueuil, pour le prix de 183 $ plus les taxes, tel qu'il appert à la facture nº 206164 datée du 28 octobre 2024.

Résolution 2024-12-371

Poste de greffière de la Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire / Précision

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de préciser à la résolution nº 2024-11-333 concernant l'embauche de Mme Julie Lajeunesse-Brochu au poste de greffière de la Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire, comme suit :

- Que la période d'intégration à ce poste débute à compter du 25 novembre 2024 au titre de greffière adjointe et au 1er janvier 2025 au titre de greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-372

Calendrier 2025 des séances ordinaires du Conseil – Résolution nº 2024-11-336 / Corrections

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de corriger le jour et la date de la séance ordinaire d'octobre pour le mercredi 1er octobre 2025 et de corriger la date de la séance de décembre pour le mardi 9 décembre 2025 à la résolution nº 2024-11-336.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-373

Règlement nº 313 pour établir la somme d'argent exigible à verser lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement intitulé «règlement nº 313 pour établir la somme d'argent exigible à verser lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière» a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement nº 313 sont dûment accomplies;

En conséquence, **il est proposé par Jacques Bienvenue**

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : «règlement nº 313 pour établir la somme d'argent exigible à verser lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière », lequel entrera en vigueur le 1er janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-374

Avis de motion pour règlement nº 314 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2025 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement nº 314 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2025 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé» a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

En conséquence, **avis de motion** est donné par **Michel Denicourt, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement nº 314 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2025 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé ».

Résolution 2024-12-375

Avis de motion pour règlement nº 315 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2025 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement nº 315 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2025 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé» a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance :

En conséquence, **avis de motion** est donné par **Denis Chagnon, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement nº 315 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2025 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé ».

Séance ordinaire du 10 décembre 2024

Résolution 2024-12-376

Avis de motion pour règlement nº 316 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Saint-Césaire et le maintien de l'ordre, le respect et la civilité

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement nº 316 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Saint-Césaire et le maintien de l'ordre, le respect et la civilité» a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance :

En conséquence, **avis de motion** est donné par **Claudie Létourneau, conseillère**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement nº 316 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Saint-Césaire et le maintien de l'ordre, le respect et la civilité ».

Résolution 2024-12-377

Avis de motion pour règlement nº 280-06 modifiant le règlement nº 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement nº 280-06 modifiant le règlement nº 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements» a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

En conséquence, avis de motion est donné par **Michel Deschamps, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement nº 280-06 modifiant le règlement nº 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements».

Résolution 2024-12-378

Couverture d'assurances générales et automobiles de la Ville / Renouvellement 2025

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de renouveler la couverture d'assurances générales et automobiles de la Ville de Saint-Césaire auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la Fédération québécoise des municipalités, pour une somme de 186 366,84 $ taxe incluse, pour la période allant du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025, tel qu'il appert aux factures nºs 16577, 17017,17523 et 17576 datées des 11 et 31 octobre et du 21 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-379

Contrat de services 2025 pour un plan de gestion sécurisée de l'infrastructure informatique de la Ville / Autorisation de signature

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le contrat de services 2025 pour un plan de gestion sécurisée de l'infrastructure informatique de la Ville avec Solti TI de Sherbrooke, pour le prix de 21 550 $ plus les taxes, tel qu'il appert au contrat O23314 datée du 8 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-380

Entretien ménager 2025 / Octroi de contrats

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer les contrats d'entretien ménager à André Gagné de Saint-Césaire pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour les sommes mensuelles comme suit, plus les taxes :

- Bureau de la SAAQ, 1220, avenue Saint-Paul 1 300 $,
- Garage municipal, 110, route 112 440 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-381

Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) – Entente 2025 relative au transport adapté hors territoire / Renouvellement

Considérant que la Ville de Saint-Césaire souhaite poursuivre sa collaboration avec l'Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) relative au transport adapté hors territoire, afin de répondre aux besoins de la population et de fournir un service de qualité à la satisfaction des usagers pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire renouvelle l'Entente relative au transport adapté hors territoire avec l'ARTM pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour le coût de 32 037,09 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-382

Contrat de service - Permis et Immatriculation SAAQ - Avenant 7 concernant le service à la clientèle et diverses mises à jour / Autorisation de signature

Considérant l'avenant 7 au contrat de service de la Ville de Saint-Césaire à titre de mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en permis et immatriculation nº 4760000059;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents, tels que le Contrat de service – Permis et immatriculation et ses avenants pour permettre le renouvellement, la prolongation ou la modification du mandat en matière de permis de conduire et d'immatriculation confié par la SAAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-383

Programme ALUS Montérégie de la Fédération de l'UPA de la Montérégie et du Syndicat de l'UPA de Rouville / Partenariat financier

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a reçu, le 25 octobre 2024, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), une offre de partenariat pour le programme ALUS Montérégie;

Considérant que l'augmentation des pratiques agroenvironnementales est l'un des objectifs du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Rouville;

Considérant que mettre en place ou soutenir des initiatives et des projets visant à protéger l'environnement est un autre objectif du PDZA;

Considérant que de contribuer financièrement aux efforts de restauration de bandes riveraines dégradées est l'une des actions prioritaires du PDZA;

Considérant que l'offre de partenariat proposé par l'UPA concorde parfaitement avec les orientations que souhaite prendre la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que la contribution financière de la Ville de Saint-Césaire devra être investie pour des projets situés sur le territoire de la Ville;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire devienne partenaire au programme d'ALUS Montérégie pour une durée de cinq (5) ans débutant le 1er janvier 2025 à raison de 1 000 $ par année pour un montant total de 5 000 $ pour des projets situés sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-384

Postes de capitaine aux opérations / Embauche

Considérant la recommandation du directeur du service de Protection et de Secours civil et de la direction générale de la Ville de Saint-Césaire suite à l'appel de candidatures et aux entrevues avec les postulants sélectionnés pour le poste de capitaine aux opérations;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'embaucher, à temps plein, M. Thierry Pion-Girouard, et à temps partiel, M. Jean-Philippe Bélanger, aux postes de capitaine aux opérations du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire. Le salaire est établi selon la grille salariale du personnel cadre et est fixé à l'échelon 5 du poste de capitaine, le tout soumis à une période de probation de 6 mois débutant à la date d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-385

Poste de lieutenant pompier permanent à temps partiel / Nomination

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire concernant la nomination au poste de lieutenant pompier permanent à temps partiel;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de nommer M. Jocelyn Forand, au poste de lieutenant pompier permanent à temps partiel, en date de ce 10 décembre 2024 avec les ajustements salariaux en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-386

Poste de directeur du service de Protection et de Secours civil / Fin d'emploi - Départ

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal prend acte du départ au poste de directeur du service de Protection et de Secours civil, de M. Étienne Chassé, lequel sera effectif à compter du 6 janvier 2025.

Que le Conseil municipal tient à remercier M. Étienne Chassé pour l'excellent travail fait au cours des 10 dernières années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 10 décembre 2024

Résolution 2024-12-387

Versement d'une indemnité au directeur du service de Protection et de Secours civil

Considérant la recommandation du comité des Ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser le versement d'une indemnité au directeur du service de Protection et de Secours civil, pour le surplus de travail occasionné par le mandat de direction par intérim du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Damase dans l'année 2024. Le paiement du versement sera effectué via le service de la paie de la Ville selon les directives émises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-388

Entente relative à la fourniture de services en matière de gestion de la sécurité incendie entre la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité de Saint-Damase / Autorisation de signature

Considérant l'Entente relative à la fourniture de services en matière de gestion de la sécurité incendie entre la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité de Saint-Damase, laquelle entente consiste à un partage de direction du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire avec le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Damase;

Considérant que l'entente entrera en vigueur le 1er janvier 2025 pour une période de cinq ans;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, avec l'autorité compétente de la Municipalité de Saint-Damase, l'Entente relative à la fourniture de services en matière de gestion de la sécurité incendie entre la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité de Saint-Damase.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-389

Fourrière pour la garde des véhicules saisis / Désignation en vertu du Code de la sécurité routière

Considérant que la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ) a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

Considérant qu'en vertu du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2), une municipalité peut désigner une fourrière pour recevoir les véhicules routiers saisis par un agent de la paix au nom de la SAAQ ;

Considérant qu'une telle résolution n'engage pas la Ville à utiliser les services de la fourrière qu'elle désigne;

Considérant que la fourrière désignée peut desservir, entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier Québec (SAAQ);

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire désigne, Remorquage 4000 / Division Remorquage Loyer & Fils inc., propriété de Groupe Loyer, à opérer une fourrière de véhicules routiers au 1020, route 112 à Saint-Césaire, province de Québec, J0L 1T0 et demande son inscription au fichier des fourrières reconnues par la SAAQ pour le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire;

Que Remorquage 4000 / Division Remorquage Loyer & Fils inc., doit se conformer aux exigences de la SAAQ;

Que les installations de Groupe Loyer doivent être conformes aux règlements en vigueur sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire;

Que la Ville de Saint-Césaire se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers gardés à la fourrière désignée dans la présente résolution;

Que la présente résolution remplace la résolution nº 2013-08-266 et toute autre résolution à ce même sujet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-390

Aménagement du puits P6 et traitement pour la réduction de la dureté et du manganèse à l'eau des puits P1 à P6 – Services professionnels d'ingénierie / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie concernant les études préliminaires pour l'aménagement du puits P6 et le traitement pour la réduction de la dureté et du manganèse à l'eau des puits P1 à P6, à la firme d'ingénieurs BHP Conseils de Montréal, pour le prix de 35 100 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels d'ingénierie nº AP1988-111 datée du 13 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-391

Poste de contremaître du service des Travaux publics / Permanence

Considérant que M. Stéphane Bouthot a été embauché en juin 2024 au poste de contremaître des Travaux publics et que sa période de probation est maintenant terminée;

Considérant que la direction du service des Travaux publics et la direction générale sont satisfaites du travail accompli et recommande sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'accorder la permanence à M. Stéphane Bouthot au poste de contremaître du service des Travaux publics avec tous les avantages rattachés à ce poste cadre, temps plein**.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-392

Poste de journalier / Fin d'emploi

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi au poste de journalier classe 2 du service des Travaux publics, de Mme Amélie Bolduc, laquelle est effective depuis le 13 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-393

Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Avenant n°s 20-R1, 33 à 38

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser les avenants de modification en structure et civil n°s 20-R1, 33 à 38, d'une somme de 17 662,96 $ plus les taxes, de la firme Denommée Architectes, au projet des Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, tel qu'il appert aux avenants datés des 30 septembre, 8, 16, 28 octobre et 4 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-394

Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Certificat de paiement n° 10

Considérant la recommandation datée du 18 novembre 2024 de la firme Denommée Architectes, concernant le certificat de paiement n° 10 au contrat n^{o} AO / GAR202308.12 Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel;

En conséquence, **il est proposé par Michel Denicourt**

Et résolu d'autoriser le paiement du certificat de paiement n° 10 au contrat n^{o} AO / GAR202308.12 - Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, d'une somme de 29 436,99 $ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire Arri Construction, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats.

Et résolu également d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-395

Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord / Réception finale des travaux - Décompte progressif nº 12

Considérant la recommandation datée du 2 décembre 2024 de la firme d'ingénieurs, Tetra Tech QI inc., concernant le décompte progressif nº 12 au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord;

En conséquence, **il est proposé par Denis Chagnon**

Et résolu de prononcer la réception finale des travaux et d'autoriser le paiement final au décompte progressif nº 12 au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord, représentant une somme de 97 483,61 $, taxes incluses, auprès de l'adjudicataire, Eurovia Québec Construction inc. de Bromont, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

Et résolu également d'autoriser Me Isabelle François, directrice générale et greffière ou en son absence, Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-396

Remplacement d'un ponceau à la Halte routière Soulanges (au cours d'eau Soulanges) / Acceptation provisoire des travaux - Libération d'une retenue contractuelle de 5 % - Décompte progressif nº 1

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de prononcer l'acceptation provisoire des travaux et d'autoriser la libération d'une retenue contractuelle de 5 % (5 842,60 $) et le paiement du décompte progressif nº 1 totalisant une somme de 111 009,34 $ plus les taxes, à l'adjudicataire, Gestion Dexsen inc. du contrat IS V202410.05 – Remplacement d'un ponceau à la Halte routière Soulanges (au cours d'eau Soulanges);

Que la libération du paiement est conditionnelle au dépôt par l'adjudicataire des quittances des sous-traitants ayant dénoncé leur contrat et des documents statutaires.

Et résolu également que tel qu'il appert au rapport daté du 4 décembre 2024, les dépenses supplémentaires audit contrat sont également financées à même les surplus accumulés libres en lien avec la résolution d'adjudication nº 2024-11-325.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-397

Règlement nº 91-2005-03 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements, afin d'inclure la cartographie relative aux îlots de chaleur et modifier le Plan des grandes affectations du sol quant aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement intitulé «règlement nº 91-2005-03 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements, afin d'inclure la cartographie relative aux îlots de chaleur et modifier le Plan des grandes affectations du sol quant aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain» a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Considérant que ce règlement vise à inclure la cartographie relative aux îlots de chaleur et à modifier le Plan des grandes affectations du sol quant aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

Considérant l'assemblée de consultation publique tenue le 10 décembre 2024 lors de la présente séance ordinaire;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement nº 91-2005-03 sont dûment accomplies;

En conséquence, **il est proposé par Michel Deschamps**

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : «règlement nº 91-2005-03 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements, afin d'inclure la cartographie relative aux îlots de chaleur et modifier le Plan des grandes affectations du sol quant aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-398

Règlement nº 92-2005-84 modifiant le règlement Zonage nº 92-2005 et amendements, aux fins de concordance envers le règlement sur le Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et les îlots de chaleur / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement intitulé «règlement nº 92-2005-84 modifiant le règlement Zonage nº 92-2005 et amendements, aux fins de concordance envers le règlement sur le Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et les îlots de chaleur» a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Considérant que ce règlement vise à établir la concordance envers le règlement sur le Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et les îlots de chaleur;

Considérant l'assemblée de consultation publique tenue le 10 décembre 2024 lors de la présente séance ordinaire;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement nº 91-2005-03 sont dûment accomplies;

En conséquence, **il est proposé par Jacques Bienvenue**

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : «règlement nº 92-2005-84 modifiant le règlement Zonage nº 92-2005 et amendements, aux fins de concordance envers le règlement sur le Plan d'urbanisme nº 91-2005 et amendements concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et les îlots de chaleur».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-399

Acte de servitude pour une conduite sanitaire existante – avenue du Frère-André / Autorisation de signature

Considérant le fonds servant de servitude à établir pour une conduite sanitaire existante et tolérance d'empiètement servant d'émissaire à la rivière Yamaska et desservant les installations septiques situées sur l'immeuble situé sur l'avenue du Frère-André et portant le numéro de lot 1 592 502 du cadastre du Québec;

Considérant la description technique datée du 18 mai 2022, préparée par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, à la parcelle 4, minute 16311, dossier AGBY-226704;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de mandater le notaire, Me Jean-François Denicourt de Saint-Césaire, pour la préparation d'une servitude et d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents afférents à cet acte de servitude.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

Résolution 2024-12-400

Parc industriel - Ouverture de rue / Procédure avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable

Considérant l'énoncé de la résolution nº 2022-05-226 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, visant l'ouverture d'une rue municipalisée devant donner accès au parc industriel projeté en zone nº 409;

Considérant que des procédures d'ouverture de rue doivent être instrumentées auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin d'autoriser l'arrimage de cette nouvelle rue sur la route 112;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que dans l'éventualité où une entente de collaboration soit requise entre la Ville et le MTMD visant à encadrer tout besoin de réaménagement de la route 112, ou pour la réalisation de travaux conjoints, la Ville de Saint-Césaire confirme être disposée à négocier une telle entente afin d'en définir les responsabilités entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-401

Demande d'un BAPE générique sur la filière éolienne

Considérant que de plus en plus de projets éoliens s'implantent dans les territoires agricoles et habités:

Considérant que la sécurité et l'autonomie alimentaire du Québec sont des préoccupations soulevées à différents niveaux:

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a besoin de références pertinentes dans le domaine;

Considérant que le développement d'une filière éolienne privée soulève de nombreuses questions du public par rapport à la mission d'Hydro-Québec de fournir la ressource électrique aux Québécois ;

Considérant que les études actuelles au Québec reposent sur des parcs éoliens limités en nombre et en puissance ;

Considérant l'évolution technologique dans ce domaine, on envisage des éoliennes plus grandes et plus puissantes;

Considérant que le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne conformément à l'article 95.10 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) qui prévoit que «les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations [...] doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique»;

Considérant que de nombreuses audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour;

Considérant qu'un BAPE générique serait le meilleur outil pour faire cette analyse d'ensemble;

Considérant le désir du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire à l'effet que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité et agricole soient éclairés par le biais d'un BAPE générique;

Considérant que selon l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) «le BAPE a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite »;

Considérant que selon l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), le BAPE doit tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans les cas où le ministre le requiert;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire prenne position en faveur d'un BAPE générique sur la filière éolienne;

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

De transmettre cette résolution à mesdames et messieurs identifiées à la présente résolution en réitérant la position du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire et en leur demandant leur appui ou d'agir selon leur champ de compétences afin d'exiger la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne;

Mesdames et messieurs :

- François Legault, premier ministre du Québec;
- Audrey Bogemans, députée d'Iberville;
- Benoit Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- Marc Tanguay, chef du parti Libéral du Québec;
- Gabriel Nadeau-Dubois et Ruba Ghazal, co-portes-paroles de Québec Solidaire;
- Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du parti Québécois;
- Éric Duhaime, chef du parti Conservateur du Québec ;
- Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles ;
- Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);
- Martin Damphousse, président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;
- La MRC de Rouville et aux municipalités qui la compose.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-402

Poste de responsable de la Bibliothèque municipale / Fin d'emploi

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi de Mme Billie-Ann Leduc au poste de responsable de la Bibliothèque municipale, laquelle fin sera effective le 28 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-403

Programme Emplois d'été Canada 2025 / Autorisation de signature

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'entériner l'autorisation de la signature donnée à la directrice du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, Mme Chantal Brodeur ainsi qu'à la directrice générale et greffière, Me Isabelle François, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, de tous les documents relatifs à une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-404

Complexe sportif – Échangeur de chaleur et valve de contrôle (remplacement) / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un contrat pour le remplacement de l'échangeur de chaleur et la valve de contrôle au Complexe sportif à l'entrepreneur Servisys inc. de Bromont, pour le prix de 16 295 $ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 5 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Affaires nouvelles

Correspondances

Seconde période de questions

Fin de la séance.

Luc Forand	Me Isabelle François
Maire	Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes (incluant les prévisions budgétaires 2025 en cours):

2024-12-368, 2024-12-370, 2024-12-378, 2024-12-379, 2024-12-380, 2024-12-381, 2024-12-383, 2024-12-384, 2024-12-385, 2024-12-387, 2024-12-390, 2024-12-393, 2024-12-394, 2024-12-395, 2024-12-396, 2024-12-399, 2024-12-404.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe